



ASSOCIATION BLUNT

Skateboard & Cultures Urbaines

 **GLISSE URBAINE 973**

Fiche d'inscription <https://ffroller-skateboard.fr/guyane/>

Saison 20 . . - 20 . .

Champ réservé à l'association

ENFANT INSCRIT A LA GARDERIE PERISCOLAIRE : OUI NON

Photo à agraffer ou imprimer 

Sexe : M / F	LICENCIÉ		REPRÉSENTANT LÉGAL	
Nom				
Prénom				
Date/lieu de naissance				
Adresse				
Ville				
Téléphone	06.94.	06.94.	05.94.	
Profession ou école				
Email obligatoire (pour recevoir la licence)				

<input type="checkbox"/> Création	<input type="checkbox"/> Compétition	<input type="checkbox"/> Loisirs	<input type="checkbox"/> Dirigeant
<input type="checkbox"/> Renouvellement : licence N°			
Discipline principale :			
<input type="checkbox"/> SKATEBOARD	<input type="checkbox"/> TROTINETTE		
Cours de Skateboard choisis (2 maximum) : Lundi (16h30-18h) Mardi (18h-19h30) Mercredi (16h30-18h) Jeudi (18h-19h30)			
Cours de Trottinette choisis (2 maximum): Lundi (18h-19h30) Mardi (16h30 - 18h) Mercredi (18h- 19h30) Jeudi (16h30-18h)			

Règlement intérieur, discipline, sécurité

Je décharge BLUNT de toute responsabilité pour tout vol d'argent ou d'objets précieux qui pourrait être commis au skatepark ou au cours des déplacements.

Je déclare avoir reçu un exemplaire et pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter (envoi par email)

Je m'engage à ce que mon enfant respecte les consignes de discipline et de sécurité communiquées par les dirigeants en tous lieux d'entraînements.

Les enfants mineurs ne sont pas autorisés à sortir du skatepark (pour aller au libre-service ou tout autre lieu)

Les protections sont obligatoires pour les 5-12 ans / le casque est obligatoire pour TOUS (adultes et mineurs).

Un enfant non équipé de TOUTES ses protections ne sera pas autorisé à participer à l'activité

Les horaires du planning sont ceux du démarrage du cours, les participants sont tenus de les respecter. A cet effet, ils doivent avoir leurs protections pour cet horaire.

Pour les licenciés des clubs, il n'y aura pas de prêt de protection ou de skate/trottinette, l'enfant inscrit doit posséder son propre matériel (sauf cas particuliers sous conditions de ressources)

Faire précéder la signature de la mention lu et approuvé,

pour les mineurs signature du représentant légal :

J'autorise mon enfant à quitter le skatepark non accompagné à la FIN du cours auquel il est inscrit.

Droit à l'image

Dans le cadre des manifestations, le participant et ses accompagnateurs peuvent être photographiés ou filmés par le club, cela à des fins promotionnelles au travers de support vidéos (site internet,) ou écrits (affiches, support promotionnels, internet...). Si vous vous opposez à l'utilisation de ces supports par le club, cochez la case ci-après

Je connais des entreprises susceptibles d'aider les activités du club. Je me rapproche des responsables du club.

Assurances

Je soussigné déclare avoir pris connaissance, par l'intermédiaire de mon club, des informations relatives à la notice d'assurance « dommages corporels » de base et des garanties complémentaires proposées par la FFRS.

Je déclare adhérer à l'assurance « garantie de base dommages corporels » proposée par la FFRS : Contrat MAIFn°4385658M

Date et signature du licencié :

(ou s'il est mineur de son représentant légal)

Inscription (valable jusqu'au 31/08/2021)

Règlement de la cotisation en chèque (3x possible), espèces ou virement (assurance et licence comprises)

Cotisation : 90€/an: compétitions et sessions libres 150€/an: cours, compétitions et sessions libres

1 photo d'identité

1 certificat médical (de moins de un an) - pas nécessaire pour une réinscription (valable 3 ans)

la fiche d'inscription **entièrement** complétée et signée

SEUL UN DOSSIER COMPLET EST ACCEPTE

NB : en cas de besoin ou d'oubli de son matériel, l'adhérent sera facturé 2€ pour le prêt de matériel

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles sont destinées au secrétariat de l'association et ne seront pas communiquées à des fins commerciales. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à BLUNT

Paiement par :

HELLO ASSO

chèque à l'ordre de "BLUNT" - Banque :

N° du chèque :

sur le compte Blunt - IBAN FR54 2004 1010 1900 5768 2C01 619

Date du virement :

Si paiement avec 3 chèques, merci d'indiquer les numéros de chèque, banque, montants et dates d'encaissement :

Chèque n°1 :

Chèque n°2 :

Chèque n°3 :